



REGLEMENT TBZ (TRAIL DE BAZIEGE) TRIO

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le TBZ Trail de Baziège TRIO est une course organisée par l'association de gymnastique volontaire de Baziège (AGVB), qui se déroulera le dimanche 19 Mars 2023.

Il s'agit d'une course en relais de 3 personnes qui effectueront chacune une boucle différente de 8,5km environ.

Le départ des 3 boucles est fixé dans la Grand rue à Baziège, à 9h pour le premier relai.

Il sera possible de terminer les derniers mètres de la dernière boucle ensemble mais en aucun cas cela ne sera imposé.

ARTICLE 2 : PARCOURS COURSES

Les 3 boucles de 8,5km empruntent un parcours nature autour de Baziège composé de chemins et de routes. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation.

Le départ et l'arrivée sont situés devant la Halle de Baziège dans la Grand rue. Le nombre de dossards attribué sera limité.

La course n'est pas ouverte aux canicross.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, dans ce cas, les inscriptions déjà établies seront maintenues sur la date retenue à la prochaine édition, un remboursement pourra être effectué à la demande.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

L'inscriptions de l'équipe se fait :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire jusqu'au Vendredi 17 Mars à 23h (frais bancaires à la charge de l'organisation).
- au magasin Rrunning Toulouse à Balma Gramont (si dossards disponibles) le samedi 18 Mars de 10h à 18h.

Pas d'inscription pour la course le jour de l'évènement.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

L'épreuve est ouverte aux coureurs cadets nés en 2007 et avant (car inférieur à 15km).

Une autorisation parentale (en plus du certificat médical) devra être présentée pour les coureurs non majeurs.

Le montant de l'inscription de l'ensemble de l'équipe est fixé au tarif de :

-36€ du 1^{er} Janvier au 28 Février 2023

-45€ du 1^{er} au 18 Mars 2023

IMPORTANT :

Tout dossier d'inscription doit être accompagné d'une licence ou d'un certificat médical tels que décrits par la suite.

-d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

Licences sportives suivantes :

une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par

tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition

ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

-ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ARTICLE 4 : DOSSARDS ET BATON RELAIS

Le nombre de dossard est limité à 900 soit 300 équipes maximum.

Les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le Vendredi 17 Mars

- sur place, à la Halle de Baziège de 17h à 19h.

Le Samedi 18 Mars

- au magasin Rrunning Toulouse à Balma Gramont de 10h à 18h.

Le Dimanche 19 Mars, matin de la course, jusqu'à 15 minutes du départ.

Pour éviter toute perte à la veille de l'épreuve, le bâton relais de l'équipe ne sera récupérable que le Dimanche matin avant le départ de l'épreuve.

Chaque coureur sera muni d'un dossard avec numéro d'équipe et nom de la boucle, celui-ci devra être porté de manière distinctive.

ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Un poste de ravitaillement (liquide et solide) sera présent sur le lieu de départ / arrivée de la course sous la Halle de Baziège. Le reste de la course doit se faire en semi autonomie.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES:

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Chaque relais sera chronométré.

Le bâton relais sera muni de puces de chronométrage, c'est lui et lui seul qui permettra de donner les temps de passage de chaque relayeurs, tout oubli ou perte engagera la disqualification de l'équipe et engagera des frais de remboursement auprès du chronométreur.

Ce dernier sera à restituer à l'organisation à la fin du 3^{ème} et dernier relais.

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

En cas d'absence d'un des participants il sera possible, après avertissement auprès de l'organisation, de courir 2 relais par personne. Attention cela engendrera l'impossibilité d'obtenir une récompense.

Seront récompensés, les 3 premières équipes féminines, masculines et mixtes.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h30 dans la Halle de Baziège.

ARTICLE 8 : DOTATION:

Un cadeau sera offert aux 300 équipes inscrites (soit 900 lots) en plus de la remise des dossards.

Règlement TBZ Trail de Baziège TRIO v3 16/01/23